

l'Eure syndicale **Force Ouvrière**

N° 303 juin 2021 - prix : 2,50 €

FO²⁷
la force syndicale

ROUEN CTC

P4

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

Déposé le 7 Juillet 2021

Sommaire : P.1 - Retraites, prêts au rapport de force s'il le faut ! ;
P.2 et 3 - Edito ; P.4 - Communiqué commun ; P.5 à 8 - Résolution du
CCN ; P.9 - inFOs, Elections TPE ; P.10 - Le coin des retraités ; P.11 -
Partenaire LEGRAND ; P.12 - 3 mois de mobilisation dans l'Eure.



Bulletin de l'Union Départementale FORCE OUVRIERE de l'Eure - 17 ter rue de la côte blanche - 27000 EVREUX

☎ : 02.32.33.04.67 - ✉ : udfo27@wanadoo.fr - 27.force-ouvriere.org

N° de C.P.A.P. : 0626 S 07930 - ISSN 1244 - 9857 - Directeur de Publication : David LECOMTE

Rester déterminés, préparer le rapport de force dès la rentrée face aux attaques contre nos droits et nos acquis !

Editorial

Par le Secrétaire Général David LECOMTE.

Depuis le début de l'année, malgré la situation sanitaire, notre Union Départementale, avec ses syndicats FO de l'Eure, a pris toutes ses responsabilités. Quel que soient les difficultés, c'est le rôle du syndicat de se mobiliser pour défendre les intérêts de la classe ouvrière en toute circonstance.

C'est ce que nous avons fait depuis notre dernier congrès de l'UD en février 2018, où nous avons été mobilisés sur tous les fronts pour défendre les droits et les acquis des travailleurs, jeunes et retraités dans notre département.

Le 12 octobre prochain se tiendra à Evreux à la Halle des Expositions notre congrès des syndicats de l'Union départementale de l'Eure, sous la présidence de Marjorie ALEXANDRE, secrétaire confédérale chargée du secteur International.

Ce sera le moment pour les délégués mandatés par leur syndicat de faire le bilan de nos 3 années et demi de mandat, de réélire nos instances et de décider ensemble du cahier de revendications pour les trois prochaines années. C'est un moment important de démocratie, de débat et de prise de décision pour nos syndicats et notre Union Départementale. Là aussi, nous saurons prendre toutes nos responsabilités.

D'ici-là malheureusement les attaques contre nos droits et nos acquis se poursuivent.

Depuis le début d'année, dans l'Eure comme sur tout le territoire, nous avons dû nous mobiliser pour préserver l'emploi, les conditions de travail et pour l'augmentation des salaires. Nous avons dû défendre nos libertés fondamentales, nos services publics et notre protection sociale collective.

Concernant l'emploi industriel, dans l'Eure, le nombre de plans de licenciements ou de fermetures de sites se multiplient, comme le site d'AGRIANDE à Conches-en-Ouche, filiale de MANOIR INDUSTRIE ou bien MDI PROCESS (Ex AMG) à Grossœuvre qui ferment leurs portes.

Nos inquiétudes concernant l'avenir de MANOIR INDUSTRIE à Pîtres et les 439 salariés du site, en redressement judiciaire depuis février, sont toujours d'actualité. Les salariés et notre syndicat FO attendent le résultat du tribunal de commerce mi-juillet, en espérant une issue favorable concernant le seul repreneur qui reste en lice et qui n'est autre que l'actionnaire sortant. Allez comprendre !

Nos inquiétudes se portent également sur les annonces faites ces derniers jours concernant le site JOHNSON & JOHNSON où 135 emplois sont menacés, malgré des bénéfices importants. Nos

deux syndicats FO sur ces sites se battent pour préserver l'outil de travail et les emplois. L'Union Départementale est à leur côté.

Malheureusement, nous pouvons craindre une forte augmentation du nombre d'entreprises en difficultés dans les mois à venir, avec un impact très important sur l'emploi industriel et l'activité économique.

Ce sont également les conditions de travail qui se dégradent dans de nombreuses entreprises et administrations, comme à l'ADEPEI, où les salariés, à l'appel de l'intersyndicale dont FO, étaient mobilisés fin mai. Idem, chez les techniciens de laboratoire de l'hôpital d'Evreux qui étaient mobilisés avec leur syndicat FO pour la revalorisation de leur salaire et bénéficier du SEGUR de la santé.



Chez AEROCHIM à Bernay, où une grande partie des salariés de la chimie subissait un management par la terreur, il aura fallu le courage et l'abnégation des élus FO au CSE pendant près de deux ans et le lancement d'une enquête pour danger grave qui démontrera la réalité cette grande souffrance. Le directeur du site a été « exfiltré » par la direction générale, qui semble avoir enfin pris conscience de la situation dramatique.

Dans l'enseignement, les personnels du premier et du second degré étaient également mobilisés ces dernières semaines pour exiger des moyens supplémentaires, plus de sécurité pour les personnels et les élèves, et l'abandon des contre-réformes, afin de pouvoir exercer correctement leurs missions de service public. Idem pour les agents du DGFIP ou les postiers qui dénonçaient la dégradation de leurs conditions de travail, la suppression des services de proximité et la suppression des emplois publics.

Concernant nos libertés, nous pouvons nous féliciter que le conseil constitutionnel ait retoqué une grande partie de la loi de sécurité globale que nous combattons depuis fin 2019. Nous étions encore mobilisés fin mars contre tous ces attaques contre nos libertés individuelles et collectives, via les projets de loi de sécurité globale, loi de séparatisme, les décrets de fichage généralisés et la loi d'urgence sanitaire qui est maintenant transposée dans la nouvelle loi de gestion de sortie de crise. Le combat continue donc pour la défense de nos libertés fondamentales.

Et puis, malgré la crise sanitaire, le gouvernement a clairement décidé de continuer à mettre en œuvre ses politiques publiques destructrices de nos droits, que cela soit sur les services publics ou sur notre protection sociale collective.

Sur l'assurance chômage tout d'abord, la volonté du gouvernement de faire appliquer coûte que coûte la nouvelle convention d'assurance chômage réduisant les droits des demandeurs d'emplois est surréaliste, tant elle va à l'inverse du contexte économique et social actuel. Certes, on ne peut que se féliciter de la décision du Conseil d'Etat de suspendre cette nouvelle convention. Mais les déclarations de la Ministre du Travail, à la suite de cette décision pourtant pleine de bon sens, confirmant sa volonté d'appliquer cette nouvelle convention, montrent à quel point le gouvernement est dans une logique de faire payer les conséquences de la crise sanitaire, économique et sociale sur les travailleurs, les jeunes et les retraités de ce pays.

Sur le dossier des retraites, là-aussi, le positionnement dogmatique du gouvernement, dans une stratégie purement électoraliste, est incompréhensible.

Alors que l'ensemble des Organisations syndicales est opposé à une nouvelle contre-réforme paramétrique, soit par un recul de l'âge de départ à la retraite, soit par une augmentation du nombre de trimestres de cotisations pour acquérir une retraite pleine et entière, le gouvernement reste sourd.

Alors que les salariés actifs, chômeurs et retraités sont opposés à toutes les propositions faites par le gouvernement de contre-réformes systémique ou paramétrique, la majorité présidentielle veut relancer ce dossier explosif.

Alors que le dernier rapport du Conseil d'Orientation des Retraites (pourtant souvent aligné sur les remises en cause de notre système existant de retraites par répartition ces dernières années) montre qu'à l'horizon 2060 la part des dépenses de retraite dans le PIB baisserait, le gouvernement persiste et signe et veut montrer notamment à l'Union Européenne que les contre-réformes vont être mises en place en contrepartie du plan de relance décidé en 2020.

Nous l'avons réaffirmé à plusieurs reprises, si le gouvernement confirme cette volonté de dégrader à nouveau nos acquis en ma-

tière de retraites, comme sur d'autres dossiers, nous n'hésiterons pas à nouveau à organiser le rapport de force nécessaire, comme nous l'avons fait fin 2019, y compris par la grève et le blocage économique du pays s'il le faut, afin de stopper leurs projets destructeurs.

L'intersyndicale nationale s'est réunie, il y a quelques jours (voir page 4). Les Organisations Syndicales, étudiantes et lycéennes se réuniront à nouveau le 30 août pour prendre les décisions qui s'imposent, si les menaces se confirmaient. La détermination est forte pour nous opposer à tout type d'attaque contre nos droits et nos acquis et en particulier contre notre système de retraite par répartition et/ou de nouvelles dégradations de conditions de départ à la retraite.

Dans les mois à venir, nous devons sans aucun doute prendre toutes nos responsabilités face à toutes ces politiques qui est à l'encontre des intérêts des travailleurs, des jeunes et des retraités.

Au lendemain des élections régionales et départementales qui ont montré un abstention de plus en plus important, les pouvoirs publics devraient enfin comprendre que le rôle du politique et de servir l'intérêt général et non les intérêts particuliers des plus aisés, au détriment de la majorité de la population.

Quant à nous, en tant que Confédération Générale du Travail Force Ouvrière, nous devons plus que jamais rester sur le terrain de la lutte de classe et défendre les intérêts des travailleurs en toute liberté et indépendance. Rester ce que nous sommes est une nécessité absolue, si nous voulons continuer à nous développer et à faire que les salariés actifs, chômeurs et retraités de ce pays continuent de nous faire confiance et nous rejoignent de plus en plus.

Bons congés d'été à vous et prenez soin de vous. Et préparons-nous à la mobilisation dès la rentrée, déterminés que nous sommes, à défendre librement nos droits et nos acquis.

Congrès de l'Union Départementale Force Ouvrière de l'Eure le mardi 12 Octobre 2021 à la halle des expositions d'Evreux



**Sous la présidence de
Marjorie ALEXANDRE
Secrétaire Confédérale
Secteur international
Europe et migrations**



Pour les droits et la justice sociale

Les organisations syndicales réunies le 1^{er} juillet affirment que la solution à la crise sanitaire et la reprise d'activité ne peut se faire sans les travailleurs et travailleuses du public et du privé.

La situation sanitaire ne peut et ne doit pas être utilisée par le gouvernement et le patronat pour accélérer la remise en cause des droits et des acquis des salarié.es dans tous les domaines : emplois, conditions et temps de travail, salaires, sécurité sociale, retraites et assurance chômage en particulier.

Le quoi qu'il en coûte d'hier ne sera pas demain le quoi qu'il en coûte pour les travailleuses, les travailleurs, les jeunes et les retraité.es qui n'ont pas à payer la facture sous quelques formes que ce soit.

Conditionner des aides publiques selon des normes sociales et environnementales doivent permettre de préserver et créer de nouveaux emplois.

L'heure est à la nécessaire défense des droits et à la satisfaction des revendications :

- Un vrai travail avec un vrai salaire pour toutes et tous, l'égalité professionnelle femmes/hommes ;
- Des augmentations de salaire, pensions et minimas sociaux ;
- L'arrêt des licenciements et la fin des dérogations au code du travail et garanties collectives ;
- L'abandon définitif des contre-réformes des retraites et de l'assurance chômage ;
- L'arrêt des fermetures de services, des suppressions d'emplois, du démantèlement et des privatisations dans les services publics et la fonction publique et le renforcement de leurs moyens ;
- Le rétablissement de tous les droits et libertés.

L'enjeu climatique environnemental est majeur. La nécessaire transition écologique ne peut se faire qu'en préservant l'emploi et les droits des salarié.es.

Les syndicats vont organiser et préparer des assemblées générales et des réunions syndicales afin de préparer la mobilisation.

Les organisations syndicales affirment leur détermination et entendent lancer un avertissement au gouvernement et au patronat.

Elles sont prêtes et déterminées à appeler à la mobilisation interprofessionnelle la plus large, y compris par la grève, avec l'ensemble des travailleurs et travailleuses, des jeunes et des retraité.es qui se battent et agissent justement pour leurs droits et la justice sociale.

D'ores et déjà, elles décident de réunir une intersyndicale le 30 août.

Extraits de la RESOLUTION DU COMITE CONFEDERAL NATIONAL

Force Ouvrière des 27 & 28 mai 2021

Réuni à Paris les 27 et 28 mai 2021, le CCN rappelle l'indépendance de la CGT-FO à l'égard du patronat, des gouvernements, des partis, des groupements ou rassemblements politiques, des sectes philosophiques et religieuses. Il réaffirme son attachement à la Charte d'Amiens.

Il réaffirme d'une façon générale son opposition à toute influence extérieure au mouvement syndical, rappelant par là le préambule des statuts de la CGT-FO. Le CCN rappelle la position permanente de la Confédération de refuser de donner des consignes de vote à l'occasion des élections politiques. Le CCN confirme ce positionnement pour les scrutins politiques à venir.

Le CCN alerte l'ensemble des structures de la Confédération sur les dérives anti républicaines et liberticides qui se multiplient. Il rappelle son attachement à l'État de droit, à la séparation des pouvoirs et à la défense d'une fonction publique républicaine. (...)

(...) Alors que les travailleurs dans le monde entier sont frappés durement par la pandémie de Covid_19 et les conséquences des mesures de restrictions qui en découlent, le CCN affirme l'entier soutien aux combats qu'ils mènent avec leurs syndicats pour les revendications.

Alertant depuis des années contre les politiques de santé menées par les gouvernements successifs consistant à n'envisager l'hôpital que sous l'angle de la rentabilité, conduisant à fermer des lits et réduire les moyens pour équilibrer les comptes, le CCN dénonce la gestion de la crise qui a fait des droits et libertés la variable d'ajustement de la pénurie des moyens de protection.

DEFENDRE NOS LIBERTES

Le CCN dénonce l'état d'urgence, notamment sa prolongation sous la forme d'un régime transitoire, et en demande la levée immédiate et de toutes les mesures qui lui sont liées. Le CCN exige l'arrêt de la répression contre les militants syndicalistes. Le CCN rappelle son opposition à la loi de sécurité globale. Il ne fait pas d'amalgame entre la remise en cause des libertés attaquées par cette loi dont il demande l'abrogation et la nécessité absolue de donner, sans délai, les moyens humains et matériels aux forces de sécurité dans l'exercice de leur mission et d'être protégés dans leur vie professionnelle et privée.

Après désormais plus d'une année de pandémie, et malgré les nombreuses restrictions sanitaires qui affectent durement l'activité en général et portent atteinte de fait à l'exercice des droits syndicaux telles que la possibilité de réunions, d'informations et de contacts avec les salariés, de manifestations, les syndicats et militants FO n'ont pas confiné et ne confinent pas les revendications et l'action syndicale. Le CCN se félicite donc de l'engagement indéfectible des syndicats et militants FO pour répondre aux attentes des travailleurs.

Face à l'utilisation permanente de la pandémie par le gouvernement pour poursuivre, aggraver et accélérer sa politique contre les acquis des salariés, le CCN constate le rôle majeur des syndicats en défense des intérêts des salariés et de la préservation de leur santé au travail.

Cette situation a mis à nouveau en évidence l'importance de l'intervention publique, des services publics et de la sécurité sociale (activité partielle, fonds de solidarité, dépenses de l'assurance maladie et de la branche famille).

Le CCN constate que, dans bien des cas, les aides publiques finissent dans l'escarcelle des actionnaires. Ce n'est pas acceptable. Ces aides doivent être soumises à conditions et contrôlées. Le CCN dénonce la multiplication des PSE dans les entreprises alors qu'elles bénéficient de ces aides publiques. Tout manquement doit être sanctionné ; certaines entreprises n'hésitant pas à annoncer des restructurations injustifiées et des délocalisations d'activités qui se traduisent par des suppressions d'emplois dont FO demande l'arrêt. A ce titre, le CCN revendique que, parmi ces conditions sociales et contrôlées par les pouvoirs publics, doivent figurer l'interdiction des licenciements et du versement de dividendes, bonus et stocks option ou tout autre moyen de gratification. C'est la raison pour laquelle, notamment, le dispositif d'APLD doit être impérativement amélioré pour interdire toute possibilité de recours à un PSE, ou toute autre restructuration supprimant des emplois.

Le CCN conteste la non prise en charge à 100 % des salaires dans le cadre de l'activité partielle et, a priori, la baisse de l'indemnisation programmée au premier juillet 2021.

Le CCN dénonce les politiques d'austérité et les contre-réformes exigées en contrepartie de l'emprunt européen. Le CCN sera particulièrement vigilant à ce qu'au sortir de la crise sanitaire et sociale, le « quoi qu'il en coûte » ne se transforme pas en « quoi qu'il en coûte » aux salariés, par le retour aux politiques d'austérité dans le cadre de l'application des critères de Maastricht et des mécanismes européens qui en découlent, politiques qui se sont montrées par le passé non seulement inefficaces mais également délétères, notamment pour les services publics. Le CCN considère en ce sens que la priorité doit être la satisfaction des revendications en termes de formations qualifiantes, d'emplois et de salaires, de droits à la retraite et de protection sociale. (...)

Le CCN réaffirme que l'enjeu climatique et environnemental, qui est majeur, ne saurait s'inscrire contre le développement industriel sur notre territoire, primordial pour l'emploi.

Le CCN considère que l'État et les pouvoirs publics doivent renforcer le service public de l'environnement et intensifier leur rôle d'impulsion de grands travaux par la commande publique et l'investissement, afin de favoriser la reconquête industrielle de relocalisation avec l'objectif de préserver l'emploi, notamment en révisant sa décision d'arrêter la production et la commercialisation de véhicules à moteur thermique et de réfléchir à son évolution.

« résilience et climat » en cours de discussion au parlement, le CCN rappelle que le rôle premier de l'organisation syndicale et des représentants du personnel est la défense des intérêts matériels et moraux des salariés. Intégrer les enjeux de transition écologique ne doit donc pas les amener à co-décider des mesures qui ne relèvent pas de leurs responsabilités. (...)

(...) La crise liée à la pandémie a révélé la faiblesse de l'industrie en termes de dépendance et de difficultés d'approvisionnement. La stratégie des chefs d'entreprises et le laisser faire des gouvernements ont conduit à des délocalisations motivées par la seule rentabilité financière ; ils se rendent compte aujourd'hui de la nécessité des relocalisations, revendiquées depuis de nombreuses années par FO.

Les relocalisations sont devenues un sujet d'actualité. Le CCN revendique le maintien des sites industriels existants et de tous leurs emplois et revendique également la localisation des futures productions sur notre territoire en y préservant et en accentuant les investissements et la recherche et développement. L'industrie est indivisible, l'ensemble des filières est important et aucun secteur ne doit rester de côté. De ce point de vue, FO exige le maintien des fonderies françaises. (...)

(...) Alors que le chômage atteint des niveaux records, le CCN réclame l'abandon de la réforme de l'assurance chômage, réforme inopportune et injuste. Le CCN réclame le retour à la convention du 14 avril 2017 et dénonce l'obstination du gouvernement à imposer sa réforme de l'assurance chômage, dont l'un des objectifs est de réaliser des économies sur les droits des demandeurs d'emplois – de l'ordre d'un milliard d'euros chaque année avec la seule révision du SJR (salaire journalier de référence) qui pénalisera les plus précaires en les appauvrissant, quand le système de bonus – malus sur les contrats courts est au rabais et sera à coût nul pour les entreprises ! Le CCN rappelle que FO a engagé une requête en annulation et un recours en référé-suspension devant le Conseil d'État.

Le salaire n'étant pas l'ennemi de l'emploi mais la clé d'une reprise économique au service du progrès social, le CCN rappelle sa revendication prioritaire et urgente d'une augmentation générale des salaires ainsi que son attachement au salaire différé. Le CCN revendique le Smic à hauteur de 1 940 € bruts par mois, la revalorisation réelle des minima de branches (salaires et rémunérations annuelles garantis) et la revalorisation du point d'indice dans la fonction publique de 20 % ainsi que la revalorisation de toutes les grilles indiciaires.

L'augmentation générale des salaires doit être significative comme l'a été l'augmentation des salaires obtenus dans le secteur de la santé, augmentation qui doit bénéficier à tous ceux qui ont été exclus par le gouvernement du protocole Ségur.

Pour les travailleurs particulièrement exposés à la Covid 19, le CCN revendique une véritable revalorisation de ces métiers à tous égards (qualifications, formations, perspectives de carrières et évolution professionnelle, types d'emplois, conditions de travail, etc.) et, notamment via des augmentations de salaire pérennes. Le CCN dénonce l'effet d'annonce du prime macron qui n'a bénéficié qu'à trop peu de salariés et qui ne peut pas remplacer une véritable augmentation des salaires. (...)

(...) Le CCN revendique l'égalité de traitement entre les femmes et les hommes ainsi que l'égalité salariale.

Le CCN rappelle que la lutte contre toutes les formes de discrimination dont sont victimes les salariés, les chômeurs, les retraités et les militants syndicaux, ainsi que la lutte pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, font partie intégrante de l'action syndicale. Le CCN revendique une égalité de traitement pour l'ensemble des salariés et condamne toute discrimination.

Alors que la pandémie se poursuit et, avec elle, les incertitudes liées à l'emploi, le CCN est particulièrement attentif aux travailleurs en situation de handicap qui sont lourdement impactés. Le CCN soutient le combat engagé pour préserver l'autonomie des travailleurs handicapés, garantir leur maintien dans l'emploi, dont l'emploi en secteur protégé et ainsi prévenir la désinsertion professionnelle. (...)

(...) Le CCN réaffirme son attachement au respect du paritarisme et à la liberté de négociation et à la pratique contractuelle au niveau national interprofessionnel, ainsi qu'à la négociation collective de branche, seul niveau pouvant permettre de garantir un socle minimum de droits pour tous les salariés d'un même secteur d'activité. A cette fin, le CCN revendique le rétablissement de la hiérarchie des normes et du principe de faveur, et s'oppose à la remise en cause des conventions collectives et aux projets de fusions imposés dans certaines branches. (...)

(...) Le CCN dénonce les difficultés croissantes, rencontrées par nombre de délégués élus du personnel, tant dans le secteur public que dans le privé, pour exercer efficacement leur mandat, en particulier du fait de l'élargissement de leurs attributions, de la réduction du nombre d'élus sans compensation en termes de moyens, mais également du choix opéré par certaines entreprises de centraliser leur CSE, au lieu de maintenir des comités d'établissements. Le CCN s'inquiète d'ailleurs des premiers constats réalisés qui attestent d'une baisse du taux de couverture des entreprises par des IRP ou un délégué syndical, alors que ce taux était stable par le passé.

Les confinements et couvre-feu successifs, mais aussi la généralisation des dispositions sanitaires, ont rendu plus difficile l'exercice des fonctions de représentants du personnel restés mobilisés face à la crise sociale et économique.

Le CCN s'oppose à la pérennisation de toutes les ordonnances dérogeant au code du travail et aux conventions collectives, notamment celles mises en place en matière de congés et de représentation du personnel, de délais et de modalités d'information et de consultation des IRP, dans le cadre de la loi d'urgence sanitaire. Dans ce cadre elle constate que ces ordonnances sont reprises dans le projet de loi de gestion de sortie de crise. Le CCN en demande son retrait.

Le CCN réitère ses inquiétudes quant à la protection de la santé et la sécurité au travail, du fait de la disparition des CHSCT. La pratique montre clairement que les anciens CHSCT n'ont pas été remplacés par les commissions SSCT, ni en quantité, ni en qualité. C'est pourquoi le CCN demande le rétablissement des CHSCT et leur maintien dans la fonction publique.

Le CCN revendique le rétablissement de moyens permettant effectivement la représentation pleine et entière des personnels, indispensables à la négociation collective dans l'entreprise.

Le CCN dénonce les pressions, menaces, sanctions exercées sur des responsables syndicaux tant dans le secteur privé que public. Il donne mandat au bureau confédéral pour mener une campagne de défense de nos délégués victimes de ses agissements. (...)

(...) Le CCN réaffirme son opposition à une étatisation de la protection sociale, qui conduirait à un système d'assistance publique a minima.

Le CCN rappelle son attachement indéfectible aux principes fondateurs de la Sécurité sociale fondés sur la cotisation et le salaire différé, seul modèle qui permet aux salariés et à leur famille d'être solidairement couverts contre les risques de toute nature, de bénéficier de prestations d'assurance et non d'assistance, et d'assurer la gestion par leurs représentants. C'est pourquoi il s'oppose à la fiscalisation de la Sécurité sociale opérée par les lois de finances successives, qui permet de transférer son financement par les entreprises aux salariés.

Le CCN réaffirme sa détermination pour l'abandon définitif de la réforme des retraites et non un simple report après les prochaines échéances électorales. Il dénonce les velléités d'intégrer au projet de loi de finances de la Sécurité sociale, la part de budget de l'État consacrée à l'Agirc-Arrco et à l'Unedic.

Le CCN reste opposé à tout nouveau recul de l'âge de départ à la retraite que ce soit par le biais d'un âge légal, un âge du taux plein, pivot ou d'équilibre ou par l'allongement de la durée d'activité.

Le CCN rappelle sa détermination à défendre un système de retraite par répartition solidaire et intergénérationnel, ainsi que sa volonté de conforter et d'améliorer les dispositions du système actuel et de ses régimes, afin de garantir un haut niveau de pensions à toutes et à tous. Le CCN rappelle son opposition au projet de régime universel de retraite par points.

FO rappelle son opposition au projet de transfert de recouvrement des cotisations vers l'Acoss, transfert normalement prévu au 1^{er} janvier 2022 (Article 18 de la loi du 24 décembre dernier relatif au transfert du recouvrement des cotisations), première étape vers la constitution d'une caisse de retraite unique préfigurant la mise en place, dans les faits, du régime universel de retraite. En effet, il fait craindre de nombreux dangers et dysfonctionnement pour les assurés et les salariés des organismes. Ce changement, ainsi que les difficultés techniques qu'il engendre, aura des impacts à la fois sur les droits des retraités avec des difficultés de calcul et d'interlocuteur, sur la trésorerie des petites entreprises, et sur l'emploi des caisses de retraite, plusieurs milliers de salariés restant dans l'attente d'information quant à leur sort.

Le CCN souligne que notre système de Protection Sociale Collective solidaire a montré, une fois de plus, sa capacité à faire face aux crises. Le CCN dénonce les rapports parus sur les finances publiques qui concernent aussi les finances sociales, ainsi que la position de la France prise à l'égard de l'Union européenne sur ses perspectives de retour à l'équilibre des comptes. Le CCN dénonce cette vision purement comptable alors que le niveau record du déficit de la branche Maladie nourrit déjà les velléités de réduire le rôle et la place de la Sécurité sociale. (...)

(...) Concernant la création d'une 5^e branche, le CCN rappelle que la perte d'autonomie constitue un risque au même titre que n'importe quelle maladie. Aussi, le CCN considère que ce risque doit relever de la branche maladie de la sécurité sociale. Avec la création d'une cinquième branche se profile en réalité la mise à l'écart des retraités et des personnes handicapées de l'assurance maladie et donc la remise en cause de l'un des fondements de la sécurité sociale basé sur la solidarité intergénérationnelle. (...)

(...) Le CCN revendique la modification immédiate du tableau de maladie professionnelle concernant le COVID-19 et l'élargissement du champ de prise en charge afin de consacrer une réparation juste à tous les travailleurs. L'enjeu est d'autant plus important que l'épidémie s'installe durablement et que l'on voit apparaître certains effets du COVID à long terme. (...)

(...) POUR UN SERVICE PUBLIC RENFORCE

Le CCN dénonce et exige l'abrogation de la loi de Transformation de la Fonction Publique qui vise une transformation du modèle social et des services publics en déclinant les ordonnances de la loi travail dans les trois versants de la Fonction publique (suppression des CHSCT et CAP liées à la mobilité et promotions) tout en facilitant le recours aux contractuels, en généralisant la rémunération au mérite ou en instaurant la rupture conventionnelle dans la fonction publique. Ce programme a pour conséquence l'affaiblissement des statuts, des garanties collectives et de la protection sociale, élément central du modèle républicain.

Le CCN condamne le projet de loi portant respect des principes républicains. Ce projet de loi remet en cause l'indépendance syndicale en voulant s'ingérer dans le fonctionnement des organisations en tentant d'opérer un rapprochement juridique et fonctionnel entre les associations et organisations qui dépendent de lois différents (1884, 1901, 1905).

Ingérence sous forme de charte de laïcité et de contrats d'engagements républicains remettant en cause les libertés individuelles dans les entreprises associations et syndicats. Le CCN s'y oppose fermement. Enfin, le CCN affirme que ce projet de loi ne répond en rien aux exigences de protection des agents publics en refusant d'imposer à l'employeur public le soin de porter plainte au côté de l'agent insulté ou agressé. (...)

(...) Le CCN exige du gouvernement pour tous les services publics l'arrêt des suppressions de postes et de moyens et la création des postes et moyens nécessaires à l'accomplissement de leurs missions, dans les hôpitaux, les écoles comme dans tous les ministères confrontés à des restructurations.

Le CCN exige que le gouvernement octroie l'intégralité des moyens financiers nécessaires à la mise en œuvre de l'ensemble des mesures du protocole d'accord du « Ségur de la santé » et l'annulation de tous les plans de retour à l'équilibre financier.

Le CCN exige le maintien de l'unité nationale du réseau SNCF exploité par un opérateur unique, la SNCF. L'arrêt de toutes les réorganisations actant la fermeture de gares, de lignes, de guichets de vente... qui pénalisent tant les cheminots que les usagers par la déshumanisation des infrastructures.

Le CCN revendique le recrutement des conseillers Pôle emploi en CDI pour un accompagnement de qualité des demandeurs d'emploi.

Le CCN réaffirme son attachement aux diplômes nationaux et à leur reconnaissance dans les conventions collectives. Il exige l'abrogation des réformes du Lycée et du baccalauréat et, dans l'immédiat, exige des mesures garantissant pour chaque élève l'accès à une qualification reconnue nationalement et à la filière post-baccalauréat de son choix. Le CCN réclame le rétablissement du baccalauréat comme examen final, égalitaire et républicain dès la session 2022. Force Ouvrière

n'accepte pas que se poursuive le désastre des fermetures des universités et des enseignements à distance.

Le CCN exige l'octroi de moyens et la création de classes et de postes et l'annulation des suppressions de postes prévus à la rentrée.

Le CCN renouvelle son appel à l'arrêt des fermetures de services, écoles, trésoreries, maternités, hôpitaux... et à une relocalisation de proximité des services publics, à laquelle ne répond pas, loin s'en faut, le dispositif des maisons de services publics.

Le CCN réaffirme son exigence d'abandon du projet Hercule.

Dans les hôpitaux, le CCN exige l'arrêt immédiat de fermeture de lits, de services et d'hôpitaux ainsi que la réouverture de tous les lits fermés, la création massive de postes statutaires diplômés en fonction du nombre de lits et non de leur occupation.

Le CCN estime indispensable une politique de rénovation et d'investissement dans les services publics.

Le CCN revendique l'abandon du projet de loi dit 4D : Différenciation, décentralisation, déconcentration et décomplexification, qui conduirait à un nouveau transfert de missions et une décentralisation vers les collectivités territoriales.

Le CCN constate une nouvelle fois le fort taux d'abstention à l'élection TPE. Cette élection souffre d'une organisation défaillante et d'une absence totale de promotion par les pouvoirs publics. Pour le CCN cette élection ne reflète pas la réalité de l'action syndicale, c'est pourquoi il entend poursuivre la réflexion pour inciter les travailleurs à s'organiser dans leur défense par l'adhésion à FO. Le CCN considère nécessaire de s'interroger sur la pertinence de ce scrutin. (...)

(...) Le CCN salue à la fois les adhérents et militants de FO qui, mobilisés constamment pour la défense des droits des salariés, ont réussi les résultats des élections pour FO. Il salue de la même façon l'ensemble des salariés qui ont apporté leurs suffrages pour élire les délégués FO, mesurant la responsabilité qui est aujourd'hui celle de la Confédération à leur égard.

Le CCN fait le constat que nombre de salariés se tournent souvent vers les syndicats lorsqu'ils rencontrent un problème

individuel avec leur employeur. Le CCN souligne qu'il nous revient de nous organiser et d'agir pour convaincre le plus grand nombre de travailleurs à rejoindre les syndicats FO, accroître le nombre de nos implantations et de nos adhérents, renforcer notre efficacité dans les élections de représentants du personnel pour gagner sur nos revendications.

Le CCN appelle à rester mobilisé pour les élections professionnelles d'entreprise : renforcer nos syndicats, présenter des listes les plus complètes possible.

Le CCN ajoute que la jeunesse durement touchée par cette crise doit être une des priorités de l'organisation afin de créer une véritable dynamique de syndicalisation dès leur entrée dans le monde du travail au travers de leurs emplois étudiants, livreurs (travailleurs de plateforme), contrats d'apprentissage et les amener à rejoindre FO pour la défense de leurs droits et leurs projets d'avenir dans le monde du travail.

L'heure est à la préparation du rapport de force et à la mobilisation pour faire valoir les revendications à commencer par l'exigence de levée de l'état d'urgence et le rétablissement de tous les droits et libertés. Le CCN donne mandat au bureau confédéral de porter urgemment et solennellement cette exigence auprès du gouvernement.

Droits et libertés, salaires, assurance chômage, retraites, services publics, le CCN considère que l'action interprofessionnelle, la grève interprofessionnelle s'il le faut, sont nécessaires face au comportement des pouvoirs publics et du patronat qui utilisent la situation sanitaire pour accélérer la remise en cause des droits et acquis des salariés dans tous les domaines.

Le CCN réaffirme que Force Ouvrière est prête à l'action commune sur ses revendications.

Le CCN appelle toutes les Unions départementales à informer et mobiliser sans attendre tous les syndicats FO, leurs adhérents et militants, à lancer dès maintenant une campagne de réunions, rassemblements, meetings pour se préparer à l'action.

Adoptée à l'unanimité

Vous pouvez retrouver l'intégralité de la résolution en tapant ou en cliquant sur ce lien :

<https://www.force-ouvriere.fr/resolution-du-comite-confederal-national-des-27-28-mai-2021>



FORMATIONS SYNDICALES 2021

Semaines	Dates et Intitulés	Nombre de Participants	Observations
45	du 11 au 15 octobre 2021 Santé, Sécurité et Conditions de Travail		Privé
50	du 13 au 17 décembre 2021 "Découverte FO et moyens d'action du syndicat"		Privé et Public

Permanences pour les salariés des TPE et de l'Artisanat

Des permanences sont tenues tous les Lundis après-midi pour les salariés des TPE et de l'artisanat de 14h00 à 16h30 dans les locaux de l'Union Départementale FO de l'Eure, sur rendez-vous, au 02.32.33.04.67.



E
I
e
c
t
i
o
n
s
T
P
E

FO prend acte de sa progression de 5 points !



UNION DEPARTEMENTALE DES SYNDICATS DE L'EURE **FORCE OUVRIERE**

17 ter rue de la côte blanche - Bourse du Travail - 27000 EVREUX
☎ : 02.32.33.04.67 - ✉ : ndfo27@wanadoo.fr - 27.force-ouvriere.org

Résultat de l'élection TPE dans l'Eure : **FO prend la 2^{ème} place dans le département !**

Après plusieurs mois de campagne, les résultats de l'élection TPE (Très Petites Entreprises) viennent de tomber.

FO dans l'Eure devient le 2^{ème} syndicat du département dans les entreprises de moins de 11 salariés et augmente sa représentativité de plus de 5 points, avec 18,25 % des voix en 2021 (13,16 % en 2017).

Nous prenons acte de l'importante progression de FO dans notre département et nous remercions tous les salariées et salariés des TPE qui nous ont fait confiance.

Ce résultat montre que les salariées euroises et les salariés eurois des entreprises de moins de 11 salariés font confiance à Force Ouvrière dans l'Eure pour les défendre et pour sauvegarder leurs droits et leurs acquis.

Néanmoins, le faible taux de participation (5,37 % dans l'Eure et 5,44 % au niveau national) questionne. Il serait temps que les pouvoirs publics s'interrogent sur la pertinence de ce scrutin.

Certes, le contexte sanitaire n'a certainement pas permis aux salariés des TPE de s'approprier cette élection. Mais on ne peut pas s'arrêter à cela. Une analyse en profondeur devra être faite par les pouvoirs publics concernant cette faible participation.

Dans ce cadre, nous rappelons plus généralement notre opposition aux règles de représentativité mises en place depuis 2008 et notre revendication d'abrogation de cette loi liberticide et toutes les lois affaiblissant le rôle du syndicat dans l'entreprise et les administrations, et donc les moyens de défense des travailleurs.

L'Union Départementale Force Ouvrière de l'Eure va continuer à défendre les intérêts particuliers et moraux des salariés des TPE, à l'instar des salariés des entreprises des plus de 11 salariés et des agents des 3 versants de la fonction publique.

Nous appelons les salariées et salariés des TPE à adhérer au seul syndicat véritablement libre et indépendant, qu'est la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière.

Evreux, le 19 avril 2021



Après discussion il est voté à l'unanimité également le prix de la cotisation retraité demeure à 44€.

C'est ensuite au tour du secrétaire général de l'UD de prendre la parole pour faire un tour de l'actualité économique et sociale du département et au niveau national. Comme l'avait déjà fait Roland PERROUX, il rendra également hommage à nos camarades disparus, et particulièrement aux à Patrice RAOUX, Joseph WISNIEWSKI et Michel PIRON qui ont bien contribué à la visibilité de FO dans les instances et au développement de notre Union Départementale.

Il terminera son intervention en rappelant que ce n'est pas aux travailleurs, aux retraités et aux jeunes de payer les conséquences de la crise sanitaire, économique et sociale. Et, il invita les retraités à participer au congrès de l'UD FO 27 le 12 octobre 2021.

A noter que cette réunion fut organisée dans la cour de la Bourse du travail au soleil.

Cela a permis de déjeuner ensemble lors du repas fraternel avec une convivialité agréable et sans risque de contamination.

Élections du bureau :

Se présentent : Martine GIRAUD, Reine MOURTOUX, Nicole LEROY, Catherine LEBIGOT, Guy FORTIN, Jean François LEVIGNERON, Christian LESTRAT, Pierre Yves GERMOND, Roland PERROUX qui sont élus à l'unanimité.

Les postes au bureau :

Secrétaire Général :

Roland Perroux élu à l'unanimité lors de l'AG

Secrétaire Adjoint :

Pierre Yves GERMOND

Trésorier Général :

Jean François LEVIGNERON élu à l'unanimité

Trésorière adjointe :

Catherine LEBIGOT

Membres du bureau :

Martine GIRAUD, Reine MOURTOUX, Nicole LEROY, Guy FORTIN, Christian LESTRAT



Par Roland PERROUX, Secrétaire de l'UDR FO 27

Retour sur notre Assemblée Générale des retraités FO de l'Eure le 17 juin dernier !

Nos camarades retraités, adhérents de l'Union Départementale des Retraités, étaient réunis en Assemblée Générale le 17 juin dernier

Les retraités ont eu plaisir de se retrouver à nouveau en présentiel.

Cette AG était présidée par le secrétaire général de l'Union Départementale FO 27 David Lecomte. Nous étions 14 participants retraités.

Dans son Rapport moral et d'activité, Roland PERROUX Secrétaire Général salue l'assemblée et présente son rapport.

Il est revenu sur les difficultés des retraités dans cette actualité confinée et rappelle les actions de l'année écoulée.

Il insiste sur le rôle des retraités dans la marche du syndicat FO 27 notamment les permanences juridiques, les participations aux travaux du CDCA et ceux du CESR, à l'aide apportée régulièrement aux travaux de l'UD FO.

Le tour de table porte sur la présentation des présents et leurs questions ou revendications... Les participants se présentent et s'expriment.

La majorité des revendications porte sur les services publics, l'accessibilité aux services remplacés par internet... la santé, rendez vous par doctolib, l'Eure est un désert médical depuis plus de dix ans, les routes dans un état lamentable, mais les radars fonctionnent, la poste et le courrier, imprimez donc les timbres à la maison, le téléphone, la fibre privatisée n'apporte rien du fait de la sous-traitance, hôpital public sans moyen et sans personnels, ...

Un bon point, les 183 € du Ségur qui apportent un vrai plus sur les petits salaires et les retraites.

Une revendication sur la sécu et les mutuelles loi de 45 et les assurances privées qui volent le nom de mutuelle et visent à la destruction de la sécu.

Problème de certaines fédérations qui souhaitent ou exigent l'adhésion à leur fédération notamment pour confirmer les délégations.

Les présents acquiescent pour que ces camarades continuent à participer aux travaux de l'UDR FO 27 sans cotiser à nouveau.

Roland clôt les débats et David passe au vote.

Le rapport d'activité est voté à l'unanimité.

C'est ensuite au tour de **Jean-François LEVIGNERON** de présenter son rapport de trésorerie

Traverser la crise... les indicateurs économiques que le CSE doit surveiller

Le contexte actuel a été chamboulé par une crise sanitaire sans précédent, entraînant des difficultés de trésorerie, presque inévitables pour la plupart des sociétés, faute d'une activité « normale ».

Après ces chamboulements, il est important **que les membres du CSE fassent un bilan des résultats de l'année 2020 et posent des questions sur les premiers chiffres à mi-année.** Ainsi, le cadre idéal pour faire cet état des lieux s'inscrit dans la **consultation sur la situation économique et financière**, permettant d'identifier à la fois les opportunités et les difficultés économiques rencontrées par la société.

Classiquement, les **questions devant être posées à l'employeur** peuvent être les suivantes :

- ↳ Le niveau de commandes, d'activité, les résultats, la situation de la trésorerie ;
- ↳ Les conséquences de la crise sur les grands baromètres de la société ;
- ↳ Les pertes sont-elles de nature à remettre en cause la pérennité de l'entreprise ou engendrent-elle une réorganisation ?
- ↳ Quelles mesures ont été engagées pour faire face à la crise (activité partielle, aides aux entreprises ou soutien des actionnaires) ?
- ↳ Des accords ont-ils été négociés avec les représentants du personnel (temps de travail ou rémunération) ?

Plus largement, cette consultation va porter sur le réel en décortiquant ce qui s'est concrètement passé en 2020 (comparativement à 2019 et 2018) mais également sur le budget 2021 et les premiers chiffres de l'année au regard du contexte, toujours difficile.

Quels chiffres doivent susciter un examen plus précis et déclencher la vigilance du CSE ?

Une fois le CSE informé de la consultation, ce dernier doit pouvoir analyser :

- ↳ Les **comptes annuels validés par le Commissaire aux comptes**, permettant de suivre des indicateurs tels que le chiffre d'affaires, la marge brute, le résultat d'exploitation, et le résultat net et la trésorerie ;
- ↳ Les **indicateurs internes de gestion**, tournés vers d'autres données économiques, comme

l'EBITDA (bénéfice avant intérêts, impôts et amortissements), un volume de commandes ou tout autre indicateur chiffré correspondant à la réalité de votre activité.

- ↳ Le **budget détaillé 2021**, du chiffre d'affaires au résultat opérationnel.
- ↳ Un **premier atterrissage pour 2021** (peut être un trimestre ou un semestre).

A partir de ces éléments, les membres du CSE pourront saisir l'ensemble de la situation et poser des questions factuelles à la Direction, afin de lire en filigrane les futures opportunités ou de potentiels obstacles au redéploiement de l'activité.

Pour pouvoir rendre un avis éclairé et motivé, dépassant un simple « défavorable » ou « favorable », nous ne pouvons qu'encourager les élus à **s'adjoindre l'accompagnement d'un Expert-comptable** qui, aura non seulement des informations plus détaillées mais qui saura également apprécier la réalité de l'état de santé de l'entreprise.

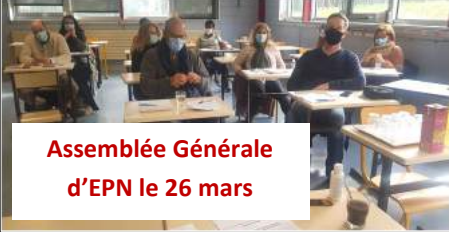
Si l'incertitude économique pousse la direction à alarmer le CSE sur le coût d'un Expert, sachez que ce coût est toujours proportionné au regard de la taille de l'entreprise et n'oubliez pas que seul l'Expert-comptable saura déceler une situation critique, et permettre au CSE de jouer pleinement son rôle et avoir accès à l'information et à des analyses indépendantes...

Ainsi en identifiant des indicateurs critiques, en posant des questions précises, le CSE sera à-même d'évaluer les risques économiques et financiers pesant sur leur entreprise et l'emploi, afin d'être entendu sur la stratégie future et les éventuelles mesures de réorganisation.



Sylvie VERCLEYEN
Expert-Comptable Associée

3 mois de mobilisation dans l'Eure



**Assemblée Générale
d'EPN le 26 mars**



**Assemblée Générale
du SNUDI FO le 25 juin**



**Commission Exécutive du
8 juin - présentation du
rapport d'activité**



1er mai à Evreux



**Rassemblement du 27 mars pour la dé-
fense de nos libertés fondamentales**



**Mobilisation des
Enseignants le 9 juin**



**Les techniciens
de laboratoire du
CH Evreux revendiquent les 183 €
du Ségur**



**Manoir Industries
mobilisés pour la sauvegarde
de l'emploi**



ADAPEI 27 mobilisés pour leur conditions de travail et les salaires